ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 1971

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les vives préoccupations de la Fédération française des sociétés d'assurance à l'égard du projet éventuel de La Poste, tendant à distribuer des assurances de dommages. Ceci dans le cadre du prochain contrat de plan avec l'Etat. Il apparaît souhaitable que chaque activité soit exercée par des professionnels compétents et, s'agissant des assurances de dommages, par les assureurs professionnels eux-mêmes. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces préoccupations. D'ailleurs une plainte a été déposée auprès de la Commission européenne, à cet égard, dès 1998, ce qu'elle ne saurait ignorer. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Un nouveau président a été nommé à la tête de La Poste. Dans les prochains mois, la nouvelle direction de l'entreprise devra définir, en liaison avec l'Etat, les orientations stratégiques de La Poste pour chacun de ses trois métiers : courrier, colis, services financiers. Ces orientations seront formalisées dans un contrat d'entreprise avec l'Etat. La question de l'extension éventuelle des activités de La Poste dans les services financiers sera examinée, comme pour les autres métiers, en fonction de critères objectifs de performance, de qualité du service rendu par La Poste, en veillant naturellement au respect des règles de concurrence ainsi qu'à l'équilibre et à la dynamique du secteur considéré.

Données clés

Auteur : M. Léonce Deprez
Circonscription : Pas-de-Calais (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1971
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 août 2002, page 2918
Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 50